



*Rapport  
du  
Comité exécutif*

*Rimouski  
27, 28, 29 et 30 mai 2003*

## *Table des matières*

<b>MOT DU COMITÉ EXÉCUTIF .....</b>	<b>1</b>
La négociation des traités internationaux .....	1
La conjoncture québécoise.....	3
Qu'en est-il du droit à l'éducation ?.....	7
Les menaces à l'autonomie professionnelle.....	9
Un accès limité à la profession.....	11
Encourager et soutenir l'action internationale des syndicats .....	12
Des milieux de travail changeants .....	13
Une réflexion sur notre vie syndicale .....	15
De bons règlements de négociations.....	16
L'expression de la solidarité .....	17
<b>ORIENTATIONS SOUMISES AU CONGRÈS.....</b>	<b>21</b>
10.1 Droit à l'éducation .....	21
10.2 Autonomie professionnelle .....	22
10.3 Action internationale dans les syndicats .....	23
10.4 Vie syndicale .....	23
10.5 Formation des maîtres.....	25
10.6 Harcèlement psychologique et violence au travail.....	25

## Mot du comité exécutif

Délégué-es,

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN) ouvre aujourd'hui son 26<sup>e</sup> Congrès sous le thème *L'éducation... pour agir*. Le message est clair, l'objectif est ambitieux, mais combien important. À un moment où sévit le néolibéralisme, où les forces du marché ont le haut du pavé, où des dirigeants de ce monde cherchent à ramener l'éducation et l'ensemble des services publics au rang des marchandises, nous indiquons un refus à cette façon d'envisager l'avenir et opposons notre vision du développement social, politique, économique et culturel où la personne humaine occupe le premier rang de nos préoccupations. Voilà ce qui nécessite *L'éducation... pour agir*.

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à ce congrès à Rimouski dans la région du Bas Saint-Laurent. Je salue plus particulièrement les délégué-es des syndicats qui ont décidé de rejoindre les rangs de la FNEEQ depuis le dernier congrès, ainsi que les nouvelles et nouveaux délégués.

Au cours des prochains jours, ce sera l'occasion pour vous de déterminer les orientations, les perspectives stratégiques et les pistes d'actions nous permettant de défendre le plus efficacement possible les intérêts professionnels, économiques et sociaux de nos membres au cours des trois prochaines années. Ce sera aussi l'occasion de prendre position sur des enjeux sociaux, cherchant ainsi, comme fédération d'enseignantes et d'enseignants, à apporter notre contribution à l'édification d'une société plus juste, plus équitable et plus démocratique.

Cet exercice de détermination des orientations est crucial pour notre organisation. Dès lors surgit une question au sujet de notre capacité d'atteindre les objectifs que nous nous fixerons au présent congrès : quelle sera la conjoncture dans laquelle nous aurons à évoluer ? Bref, dans quel environnement aurons-nous à déployer notre action ?

## La négociation des traités internationaux

Tout d'abord, au niveau international, tout laisse à penser que les services publics, y compris l'éducation, continueront d'être la cible des tenants du néolibéralisme et du tout au marché. La raison en est fort simple, ces secteurs d'activités constituent de vastes marchés potentiels et bien tentants à exploiter commercialement.

En effet, selon l'UNESCO, le marché potentiel de l'éducation est près de 2000 milliards de dollars américains au début du 21<sup>e</sup> siècle et il est appelé à croître en particulier à cause de l'essor des technologies de l'information et des communications.

Le secteur de l'enseignement supérieur constitue un commerce en pleine effervescence. Selon l'Internationale de l'éducation (IE), une organisation syndicale internationale à laquelle nous sommes affiliés, le volume du commerce international de ce secteur était estimé à 27 milliards de dollars américains en 1995. En 1996, aux États-Unis, l'exportation des services d'éducation se chiffrait à sept milliards de dollars, ce qui était suffisamment important pour que l'enseignement supérieur occupe le 5<sup>e</sup> rang parmi l'ensemble des services exportés par ce pays. Il y a tout lieu de croire que cette tendance s'est accentuée depuis.

Ainsi, la question du partage des coûts de l'éducation entre l'individu et la société est vivement débattue dans plusieurs pays. Des données de l'OCDE indiquent que la part du financement des établissements en provenance du secteur privé est en hausse. Conséquemment, dans de nombreux pays, la structure de financement de l'enseignement supérieur s'est considérablement diversifiée, de nouvelles formules sont apparues.

C'est donc dans un tel contexte que se poursuivent les pourparlers sur la mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques et ce, toujours avec l'objectif de conclure ces travaux en 2005. Dernièrement, nous avons pu lire dans des journaux que le calendrier était compromis. Il est vrai que les mouvements de contestations contre la ZLÉA ont été extrêmement importants, pensons à la manifestation de Québec à la fin du *Sommet des peuples des Amériques* en avril 2001, tenu en marge du *Sommet des chefs d'États* pour s'en convaincre. Il est vrai également qu'au Sud l'élection de gouvernements moins à la solde des États-Unis peut avoir un impact sur le processus de négociation. Nous songeons particulièrement à la victoire du Parti des travailleurs au Brésil et au poids que joue ce gigantesque pays dans l'ensemble continental.

Il n'en reste pas moins que les enjeux sont grands et que les marchands de ce monde ne lanceront pas la serviette si facilement. Il suffit de savoir que le projet de ZLÉA pourrait à certains égards être une copie conforme de l'ALÉNA. Tout indique qu'on cherchera à reproduire dans la ZLÉA, le chapitre II de l'ALÉNA qui représente ni plus ni moins qu'une charte des investisseurs privés en leur permettant de poursuivre des États s'ils se croient empêchés de faire des profits.

D'autre part, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce ont maintenant enclenché la deuxième phase de négociation de l'accord général sur le commerce des services. On se rappellera qu'en 1994, les pays membres de l'OMC avaient signé cet accord, l'objectif avoué de celui-ci est de favoriser le commerce international de services, entre autres, celui de l'éducation.

Comme vous pouvez le constater, les menaces que fait peser la mondialisation néolibérale sur les services publics sont loin de s'estomper, bien au contraire !

Il nous faudra donc continuer à lutter contre la conclusion de traités qui compromettent nos choix sociaux et qui constituent des attaques à la souveraineté réelle des États, aux droits économiques et sociaux des populations.

## La conjoncture québécoise

Plus près de nous, nous devons prendre acte du résultat des dernières élections québécoises. Après 33 jours de campagne électorale, le suspense entourant la formation du prochain gouvernement du Québec est terminé. Après neuf années passées dans l'ombre du pouvoir, le Parti libéral du Québec présidera à la destinée de la société québécoise pour les quatre ou cinq prochaines années.

Jamais aura-t-on connu campagne électorale aussi longue. Commencée en fait avec les élections partielles en juin dernier, sans être officielle, cette campagne s'est accentuée avec la rentrée 2002-2003. D'abord avec le Parti québécois qui a profité de son conseil national à Gatineau pour dévoiler son plan d'actions notamment pour atteindre la souveraineté à l'horizon 2005. Puis les libéraux ont donné le change avec le lancement de leur programme électoral. L'Action démocratique du Québec (ADQ)-l'équipe Dumont, qui jusque là jouissait d'une cote gagnante, présentait en pièces détachées les principaux éléments qui allaient constituer sa plate-forme électorale.

Cette pré-campagne électorale annonçait pour une rare fois une lutte ferme entre trois formations politiques. Les enjeux se sont rapidement dessinés autour de thèmes qui allaient définir la vision et la conception que chacun des partis politiques offrait aux Québécoises et aux Québécois quant à l'avenir du Québec. Le rôle et la taille de l'État de même que les valeurs qui cimentent l'organisation de la vie sociale et collective ont animé le débat politique et public.

Fidèle à son habitude et à sa pratique passée, la CSN a été active lors de la dernière campagne électorale. À la réunion du conseil confédéral de mars dernier, une grande partie des débats ont porté sur les élections québécoises lesquelles étaient déclenchées pendant que se tenaient ces assises.

Nous y avons donc abordé :

### § Le bilan du dernier mandat du gouvernement du Parti québécois;

- § L'analyse des programmes des principaux partis politiques soit : l'Action démocratique du Québec (ADQ), le Parti libéral du Québec (PLQ), le Parti québécois (PQ), le Parti vert du Québec (PVQ) et l'Union des forces progressistes (UFP).
- § La plate-forme CSN de revendications intitulée *Le parti pris de la solidarité*;
- § Le plan d'actions et d'information de la CSN pour cette campagne électorale.

Nous y avons aussi adopté des résolutions sur les positions que prendrait la CSN en vue des élections. La CSN s'est alors résolument engagée à faire barrage à l'ADQ, selon une approche de vote utile et stratégique sur les bases suivantes :

- § Le mot d'ordre général consistait à recommander à tous ses membres et à la population québécoise, de ne pas voter ADQ dans aucune des 125 circonscriptions du Québec;
- § Pour déterminer quel parti politique appuyer, nous étions invités à tenir compte des déclarations publiques et engagements des autres formations politiques en lien et en comparaison de la plate-forme CSN et à tenir compte de la conjoncture électorale dans chaque circonscription, de façon à ne pas favoriser ni directement, ni indirectement l'élection d'une candidature ADQ.

Le comité exécutif de la CSN nous a convié à faire connaître les analyses et les évaluations de la CSN, ainsi que sa position sur le vote utile et stratégique, et à nous impliquer activement dans le plan d'actions et d'information de la CSN. Ces informations ont été transmises aux syndicats de la fédération à l'occasion des réunions des trois regroupements.

Bon nombre d'organisations progressistes ont emboîté le pas pour faire barrage à l'ADQ et ce, avec un certain succès. Toutefois, si les intentions de vote pour l'ADQ ont décliné à mesure que nous expliquions son programme à la population québécoise, il n'en demeure pas moins que cette formation politique a augmenté son pourcentage de votes, comparativement à l'élection précédente. Pourtant son programme était plus connu et clairement identifié comme étant de droite, le combat contre la montée des idées de droite au Québec est donc loin d'être achevé. D'autre part, comment interpréter la faiblesse du taux de participation ? Qu'est-ce que cela signifie pour la qualité et l'avenir de la vie démocratique ?

Par ailleurs, la campagne s'étant déroulée en temps de guerre, il est évident qu'elle n'a pas eu toute l'attention qu'elle a habituellement. En ce sens, elle ne nous aura que bien peu instruits sur les intentions des différents partis politiques à l'égard de l'éducation. Il nous faut donc analyser le programme du PLQ pour y déceler ses orientations et comprendre ce qui nous attend. Là dessus, il n'y a rien pour nous rassurer, bien au contraire.

Le soir même de son élection, le nouveau Premier ministre, Jean Charest, a interprété la décision populaire de porter au pouvoir le Parti libéral du Québec comme un mandat de changement. L'avenir dira si le gouvernement du Québec respecte scrupuleusement ses engagements électoraux. Mais pour l'heure, nous devons le croire sur parole lorsqu'il promet une autre vision de l'État.

Jean Charest a manifesté avec clarté et empressement sa volonté de réinventer le Québec, au moment de la présentation de son Conseil des ministres. Il a confié un mandat précis à la nouvelle présidente du Conseil du trésor, madame Monique Jérôme-Forget, de procéder à la réingénierie de l'État québécois. Selon les dires mêmes du nouveau Premier ministre, cette opération serait la plus importante du genre depuis la révolution tranquille.

Le changement que veulent apporter les Libéraux, repose essentiellement sur une révision du rôle et de la taille de l'État qu'il qualifie d'obèse, de tentaculaire et de trop coûteux. Un État qu'il juge trop interventionniste et qui laisse trop peu de places aux initiatives individuelles. Il promet de décentraliser, de débureaucratiser et de rompre avec le mur à mur dans les programmes publics.

Le Parti libéral du Québec promet de recentrer les missions de l'État autour de quatre axes d'intervention : la santé, le savoir, la prospérité et la sécurité. Tout au long de la campagne, Jean Charest a martelé deux thèmes : la santé et les baisses d'impôts. Celles-ci s'annoncent costaudes : cinq milliards de dollars en cinq ans. Comme le PLQ s'est engagé à ne pas créer de déficit, il y a tout lieu de penser que les missions de l'État écoperont, préparant ainsi le terrain pour la réingénierie de l'État et la privatisation des services publics.

Comme on peut voir, l'idée d'un État minimal n'est pas le monopole de l'ADQ. Elle s'inscrit dans un courant néolibéral qui court depuis plusieurs années. Au Québec, on a qu'à se rappeler comment il a été poussé dans les années 80, par des hommes d'affaires qui voulaient faire succéder à *l'État-providence*, *l'État-Provigo*. Cela avait donné lieu à la formation de trois comités, Gobeil, Fortier, Scowen, qui allaient tous suggérer une importante déréglementation.

Le mandat confié à l'ex-vérificateur général, Guy Breton, d'examiner les finances publiques, est loin d'être anodin. Cette opération offre l'opportunité aux libéraux de se dédouaner du cadre financier qui soutient leur programme politique. De plus, cela accrédite la thèse qu'il faut repenser l'État québécois.

D'ailleurs, dans une entrevue parue dans *La Presse* le 9 mai dernier, la nouvelle présidente du Conseil du trésor, madame Monique Jérôme-Forget soutient que le trou de quelques milliards de dollars réduisait totalement les marges de manœuvres du nouveau gouvernement. Elle disait également qu'il faudrait être courageux et trouver des solutions qui s'intégreront dans une démarche nouvelle de réingénierie, mais aussi de décentralisation. Pouvait-elle être plus claire ?

La même journée, le nouveau ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid, n'excluait pas de nouvelles compressions en éducation. Il se disait pour l'instant incapable de rassurer le réseau de l'éducation quant au maintien des coûts du système pour la prochaine année. Lui aussi prenait appui sur le rapport Breton pour justifier ces inquiétudes.

Là dessus, il faut de toute façon rappeler que le cadre financier, présenté par le Parti libéral du Québec dans son programme électoral, prévoit hausser le budget de l'éducation de 14,8 % pour six ans, en investissant un peu plus d'un milliard de dollars. Bien que cet investissement semble imposant, avec une augmentation moyenne des dépenses de l'éducation de moins de 2,5 % par année, cela ne couvre pas l'inflation et encore moins l'augmentation des coûts du système. Ceci laisse donc présager de nouvelles compressions en éducation.

La FNEEQ s'oppose fermement à toutes nouvelles compressions en éducation et exige au contraire que l'on poursuive la phase de réinvestissement amorcée en 2000, à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, laquelle était loin de compenser pour les coupures effectuées les cinq années précédentes. En effet est-il nécessaire de rappeler que de 1994 à 1999, le réseau de l'éducation s'est vu amputé de 1,9 milliards de dollars, alors qu'en 2002-2003, la réinjection d'argent neuf était de 500 millions de dollars. Le réseau collégial est demeuré le parent pauvre de l'éducation.

Si la question de l'éducation n'a pas été beaucoup présente lors de la dernière campagne électorale, que dire de celle de l'enseignement collégial, sinon qu'elle y a été quasi absente ! Là aussi le programme du PLQ n'est guère réjouissant; on y parle de problèmes sérieux de réussite; de trop grande rigidité des programmes collégiaux; de collèges devant disposer d'une plus grande marge d'autonomie. Bref, on y propose d'accentuer le morcellement du réseau collégial qui a cours depuis la réforme Robillard de 1993. D'ailleurs au lendemain des dernières élections, la Fédération des cégeps s'est réjouie du fait que le programme du PLQ en matière d'enseignement collégial était proche voisin de son projet de plan de développement. La FNEEQ se déclare inquiète face à ce plan de développement, se montrant même assez critique face à certaines pistes d'actions qu'il contenait. Nous suivrons à la trace ce projet de la Fédération des cégeps.

Ce plan fait pratiquement figure d'une nouvelle réforme dans laquelle on voudrait que les collèges s'engagent avant même d'avoir fait le bilan de la réforme commencée en 1993. Prétextant que l'ère du « mur à mur » est dépassée, la Fédération des cégeps est convaincue que la réponse aux nouveaux besoins de la société québécoise passe par un collège de plus en plus sur mesure.

Ce plan de développement propose 66 pistes d'actions qui permettraient aux collèges de s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences de la mondialisation. Il y est clairement stipulé que « l'environnement mondial change, le Québec aussi et d'autres réalités se font jour dont il faut tenir compte ».



Les 66 pistes d'actions proposent entre autres : d'adapter la formation générale à la formation technique, de revoir à la hausse ou à la baisse la durée des programmes techniques, de réactiver et ajuster les modules de formation dans les programmes techniques, d'examiner la possibilité pour les collèges en région d'offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaires de premier cycle, de revoir la structure départementale, de décentraliser les budgets en donnant aux collèges une enveloppe globale et transférable, de permettre aux entreprises de contribuer plus largement au financement de la formation technique.

Ces pistes d'actions montrent bien à quel point on veut revoir les modes de fonctionnement et d'organisation des collèges, on veut plus de flexibilité. Encore une fois les cégeps, tels qu'ils existent, sont remis en question et leur mission risque d'être mise à rude épreuve.

On se rappellera que lors de la sortie publique de ce plan de développement en février dernier, les trois principaux partis politiques l'accueillaient favorablement. Tout dernièrement, le nouveau ministre de l'Éducation, Pierre Reid, avouait son intention de donner plus de marge de manœuvre aux directions de cégeps. N'est-ce pas là ce qui est réclamé avant tout par le plan de développement de la Fédération des cégeps ?

Ainsi le morcellement du réseau collégial demeure un enjeu déterminant. La bataille que la FNEEQ mène, contre l'habilitation des collèges à décerner leur propre diplôme d'études collégiales, devient dans le contexte actuel encore plus cruciale.

## Qu'en est-il du droit à l'éducation ?

Le phénomène de la mondialisation dans un contexte néolibéral de plus en plus présent fait en sorte qu'on échappe de moins en moins à la marchandisation de l'éducation. Un certain autoritarisme gestionnaire envahit le monde de l'éducation en étroite filiation avec l'évolution des attentes et des discours du monde économique.

Comme le disait si bien monsieur Maurice Tardif, conférencier à notre colloque *Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation* et professeur à l'Université de Montréal, cette rationalité économique introduit dans le système d'enseignement des valeurs et des pratiques proprement économiques comme la compétitivité, le rendement, l'efficacité, l'imputabilité et l'obligation de résultats. Quel que soit l'ordre d'enseignement, le caractère public de notre système d'éducation est remis en question.

L'enseignement se retrouve aujourd'hui de plus en plus entraîné par le néolibéralisme ambiant qui impose des valeurs qui vont en contradiction avec le droit à l'éducation. Comment lutter contre ses

effets sur l'éducation ? Il est essentiel de s'interroger : dans quelle école, dans quelle société et pour quelles finalités enseignons-nous ?

Depuis le début des années 90, les systèmes d'éducation des pays industrialisés sont soumis à une multitude de réformes qui se sont manifestées par la décentralisation, l'approche par compétences, les partenariats avec le monde de l'entreprise et l'introduction massive des technologies de l'information et des communications.

Le Québec n'a pas échappé à ce vent de réformes, bien au contraire. Pour s'en convaincre, il suffit de faire un bref recensement des principales modifications qui ont été apportées au système de l'éducation.

Ainsi au Québec, durant cette période, il y a eu notamment :

- § en 1990, la fusion des services offerts aux jeunes et aux adultes dans le domaine de la formation professionnelle;
- § en 1993, la réforme du réseau collégial qui a revu le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les établissements;
- § en 1994, la révision des programmes de formation des maîtres;
- § en 1995, la réforme de l'enseignement professionnel, après que le Ministre Garon ait mis fin aux travaux du groupe de travail, présidé par monsieur Claude Pagé;
- § en 1995 et 1996, il y a eu la tenue des États généraux sur l'éducation qui a mené en 1997 au plan d'actions ministériel de la Ministre Marois, lequel fixait d'ambitieux objectifs de diplomation et ouvrait plusieurs chantiers de travail;
- § en 2000, l'adoption d'une politique à l'égard des universités et par la suite une révision de la politique de financement des universités;
- § toujours en 2000, la Loi modifiant les dispositions législatives dans les secteurs de l'éducation concernant la confessionnalité et ce, sans consultation publique;
- § en 2001, la publication de la politique québécoise de la science et de l'innovation *Savoir changer le monde*;
- § en 2002, l'adoption d'une politique de formation continue et d'éducation des adultes;

§ et enfin, l'adoption des lois 123 et 124 obligeant les institutions primaires, secondaires et collégiales publiques comme privées, à produire des plans de réussite.

Sans faire une analyse exhaustive de toutes ces modifications apportées au monde de l'éducation, il est clair que le Québec n'a pas échappé à la tendance constatée dans les pays industrialisés.

Ces changements sont souvent le fait d'une mise en adéquation de l'école avec les exigences de cette nouvelle économie. Nous pouvons penser que l'appareil scolaire est de plus en plus appelé à servir davantage la compétition économique. L'école subit d'énormes pressions pour adapter le travailleur à une économie instable et duale, pour éduquer et stimuler le consommateur et s'ouvrir à la conquête des marchés.

Quelle réponse oppose la FNEEQ à cette conception de l'école ? Premièrement, elle souligne que la réalisation du droit au savoir se développe dans un contexte de coopération entre les personnes, les institutions, les États et les peuples ? Deuxièmement, elle affirme que la finalité de l'éducation vise de façon indissociable l'épanouissement des personnes dans toutes leurs dimensions. Ensuite, elle s'oppose à la marchandisation de l'éducation; elle est convaincue qu'une autre éducation et qu'un autre monde, différents des modèles néolibéraux, sont possibles; elle réaffirme son opposition au désengagement de l'État dans le domaine des services publics et rappelle que l'éducation est un droit social dont l'accès et la pleine réalisation s'étend tout au long de la vie dans le cadre d'un système d'éducation public, laïc, gratuit et de qualité.

## Les menaces à l'autonomie professionnelle

La profession est, elle aussi, prise en otage et confrontée à ces valeurs et pratiques mercantiles qui vont à l'encontre de son rôle traditionnel. Originellement, elle a toujours été un lieu où on forme des esprits critiques. Elle a toujours eu une fonction de socialisation et de transmission de valeurs universelles de liberté, d'égalité, de solidarité et de paix.

Les enseignantes et les enseignants subissent de plus en plus de pressions pour adapter leur enseignement et leur programme aux valeurs dominantes. On cherche à encadrer davantage le travail des enseignantes et des enseignants. Ainsi un des principaux enjeux de l'heure est l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants et la liberté académique, lesquelles sont attaquées de toutes parts.

L'autonomie professionnelle est une caractéristique propre de l'enseignement, toutefois son application varie sensiblement selon les ordres d'enseignement. La liberté académique est beaucoup plus associée à l'enseignement universitaire qu'il faut cependant différencier de l'autonomie institutionnelle.

La liberté académique est le prolongement de la liberté d'expression de tout individu dans une société démocratique et pluraliste. Elle reconnaît donc aux professeurs le droit de décider de leurs opinions et de l'expression de celles-ci, de choisir l'objet de leur recherche et de leurs méthodes de travail. Cette liberté reconnue aux universitaires est liée à la mission de production et de diffusion des savoirs qui nécessite l'ouverture d'esprit et l'échange d'idées libres.

L'autonomie institutionnelle devrait garantir, elle, la fonction critique dévolue aux universités. Les relations entre les bailleurs de fonds pour la recherche et le gouvernement pour le financement des programmes font que l'autonomie des universités est soumise à des tensions importantes. Les universités sont-elles toujours capables de prendre une certaine distance face aux instances extérieures qui décident des priorités de subventions ? La commercialisation de la recherche universitaire deviendrait une nouvelle bête noire des universités.

Au collégial, cette autonomie professionnelle s'est traduite différemment, elle s'est exprimée par une prise en charge des enseignements à la fois de façon collective et individuelle. De façon collective par l'appartenance départementale et par la participation aux comités de programmes. De façon individuelle, on attend des enseignantes et des enseignants, non seulement l'aptitude à transmettre certaines connaissances dans un domaine de savoirs, mais aussi la capacité de le faire d'une manière critique et novatrice.

Cette autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants de cégeps est sérieusement menacée. Les nouvelles exigences engendrées par la réforme, les nombreuses révisions et évaluations de programmes sont autant d'occasions pour les administrations locales d'encadrer davantage le travail des enseignantes et des enseignants et d'imposer des mécanismes de contrôle de toutes sortes.

Quant au primaire et au secondaire, l'encadrement législatif et réglementaire est tel que l'autonomie professionnelle se résume à bien peu de choses. La Loi sur l'instruction publique garantit une certaine forme d'autonomie professionnelle aux enseignantes et aux enseignants en prévoyant le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié, de prendre les modalités d'interventions pédagogiques et choisir les instruments d'évaluation.

Bref, l'autonomie professionnelle se résume à toute fin pratique à ce que l'enseignante ou l'enseignant fait à l'intérieur de sa classe et à la gestion congrue de son temps de travail. Dans un contexte où tous les acteurs du milieu s'entendent pour souhaiter une professionnalisation de l'enseignement, il s'agit là d'une question qui devra être travaillée au cours des prochaines années.

Par ailleurs, un certain nombre de précisions s'imposent afin d'éviter tout malentendu. Premièrement, l'autonomie professionnelle n'est pas synonyme d'absence de reddition de comptes. Le dernier congrès de la FNEEQ, en 2000, a été très clair, nous ne sommes pas contre

que les organismes financés par l'État aient l'obligation de rendre des comptes de leurs activités à la population. Il s'agit d'un principe démocratique élémentaire. Nous tenons toutefois à réaffirmer que cette obligation de rendre des comptes doit se faire dans le respect de l'autonomie professionnelle et des libertés académiques.

Deuxièmement, l'autonomie institutionnelle n'engendre pas nécessairement l'autonomie professionnelle. Ainsi, bien que les cégeps fassent partie intégrante de l'enseignement supérieur tout comme les universités, et que de toute évidence le travail enseignant est largement différent de celui effectué par les enseignantes et les enseignants du primaire et du secondaire, il ne faut pas s'y méprendre quand la Fédération des cégeps réclame des marges de manœuvre accrues pour les établissements, ce n'est pas pour accroître l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants. Au contraire, c'est plutôt comme elle l'indique elle-même, pour revoir l'organisation du travail, notamment pour affaiblir le pouvoir des départements, lieu privilégié de prise en charge collective de l'enseignement collégial.

Enfin, la nécessaire reconnaissance professionnelle des enseignantes et enseignants ne passe nullement par la création d'un ordre professionnel. Dernièrement, on a assisté à des débats assez houleux sur la création d'un tel ordre professionnel. L'Office des professions, après avoir mené une large opération de consultation, à laquelle nous avons participé d'ailleurs comme CSN, a émis un avis défavorable à la création d'un tel ordre.

Alors qu'on aurait pu croire ce débat clos, il ne faut oublier que le PLQ prévoit la création d'un tel ordre professionnel dans son programme électoral de la dernière campagne. Il considère que la conclusion logique de la démonstration de l'Office aurait dû conduire à reconnaître la nécessité de la création d'un tel ordre professionnel. D'ailleurs, le ministre Reid a déclaré en entrevue dernièrement à Radio-Canada qu'il souhaitait procéder rapidement à la mise en place d'un tel ordre.

La FNEEQ et la CSN dans leur mémoire à l'Office des professions, se sont opposées fermement à la création d'un tel ordre professionnel de même que toutes les organisations syndicales enseignantes. Nous croyons que la revalorisation de la profession enseignante ne passe pas par cette voie, mais plutôt par une reconnaissance réelle de la contribution des enseignantes et des enseignants à la société québécoise.

## Un accès limité à la profession

Parmi les nombreux éléments de réforme en éducation des années 90, il y en a un qui est presque passé inaperçu, soit la révision de la formation des maîtres. Bien que la durée des programmes soit passée de trois à quatre ans, l'importance de la spécialisation disciplinaire s'en est trouvée

diminuée. En effet, on exige maintenant des spécialisations dans deux disciplines en plus de connaissances en psychopédagogie.

L'un des principaux effets pervers de cette réforme, c'est qu'il est maintenant impossible pour une personne ayant un baccalauréat spécialisé dans une discipline de compléter sa formation en pédagogie et de pouvoir ainsi obtenir le permis d'enseignement. Cette personne devra tout simplement refaire un baccalauréat de quatre ans, ce qui est tout à fait aberrant.

Lors des fermetures des sections collégiales du Petit Séminaire du Québec et, plus récemment, du Collège de Lévis, les syndicats ont réussi à négocier des mesures particulières de recyclages afin que des enseignantes et des enseignants du collégial puissent obtenir leur permis d'enseignement du secondaire. Cela a toutefois nécessité l'autorisation du ministre de l'Éducation pour obtenir de telles dérogations à la Loi sur l'instruction publique.

La FNEEQ considère que la formation des maîtres passe aussi par une solide formation disciplinaire. Dans un contexte où beaucoup d'enseignantes et d'enseignants quitteront sous peu pour la retraite, il n'y a aucune raison pour que la société québécoise se prive de bonnes enseignantes et de bons enseignants. Conséquemment nous revendiquons la mise en place de passerelles pour les diplômés ayant en main un baccalauréat disciplinaire afin que ceux-ci puissent obtenir l'autorisation légale d'enseigner au secondaire.

## Encourager et soutenir l'action internationale des syndicats

À l'heure de la mondialisation et de la négociation de traités commerciaux qui compromettent nos choix sociaux en cherchant notamment à rendre au rang de marchandises les services d'éducation, nous sommes donc de plus en plus appelés à agir sur le terrain de l'action internationale.

C'est d'ailleurs la raison qui nous a amené lors du dernier congrès à entreprendre les démarches afin de s'affilier à l'Internationale de l'éducation (IE), ajoutant ainsi à notre affiliation à la Confédération des éducateurs américains (CEA).

Au cours du mandat qui s'achève, notre implication internationale a été soutenue, nous nous sommes impliqués dans la Marche mondiale des femmes ainsi qu'au deuxième Sommet des peuples des Amériques. Nous avons suivi les activités de la CEA et avons été très présents aux activités de l'IE, plus particulièrement à celles concernant l'enseignement supérieur.

Nous avons aussi cru nécessaire d'approfondir notre réflexion sur notre implication internationale. Le conseil fédéral de mai 2002 a adopté des axes stratégiques d'actions. Par la suite, le bureau fédéral a revu les lignes directrices de la FNEEQ en matière de solidarité internationale et a

procédé à l'affiliation de la FNEEQ, à Alternatives et à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

Toutefois, l'implication de la FNEEQ dans l'action internationale est loin d'être nouvelle, nous avons une longue tradition de solidarité internationale. Nous pensons qu'il faille s'assurer que cette implication se répercute dans nos syndicats. Ainsi, nous comptons inviter les syndicats à prendre en charge les questions liées à l'action internationale notamment par la désignation d'une personne responsable à l'action internationale.

De son côté, la FNEEQ verra à coordonner un certain nombre d'actions ciblées ou de campagnes de solidarité internationale et à appuyer le travail des personnes responsables locales à l'action internationale.

Nous sommes persuadés que les syndicats sont en mesure de prendre en charge cette dimension du travail syndical et que bon nombre de nos membres sont intéressés par ces questions. Nous tenons pour preuve la participation massive de nos membres à la manifestation du Sommet des peuples des Amériques, à la Marche mondiale des femmes ou encore aux manifestations anti-guerre. Ainsi, depuis le 11 septembre 2001, et aussi à l'occasion des interventions militaires en Afghanistan et en Irak, la FNEEQ et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants ont apporté leur contribution réelle au mouvement d'opposition à la guerre et à l'hégémonisme américain.

## Des milieux de travail changeants

Depuis les trente dernières années, plusieurs changements majeurs sont intervenus dans nos milieux de travail. Que ce soit l'envahissement des nouvelles technologies, les diverses réformes pédagogiques, la baisse d'effectifs étudiants et son corollaire chez le personnel enseignant, les compressions budgétaires, l'augmentation de la précarité, un climat de compétition, tout cela a un impact sur nos conditions de travail. Dans un tel contexte, comment s'étonner que les plaintes pour le harcèlement et la violence se multiplient.

Le mouvement social des femmes, dans sa lutte pour contrer le harcèlement sexuel, a développé une expertise qui a notamment servi à décrire le processus de harcèlement et ses incidences sur les comportements des victimes, des personnes accusées et des témoins. Dans cette mouvance, les comités femmes des instances syndicales ont joué un rôle de première importance pour promouvoir les actions locales entreprises par différents syndicats dans l'adoption et l'application de politiques visant à contrer le harcèlement sexuel. Il y a transférabilité possible de l'expertise développée au plan des connaissances à l'égard des formes et des degrés de harcèlement ainsi que des phases de cheminement et des sentiments vécus par les victimes. À cet égard, la FNEEQ a été un chef de file important dans ce dossier.

Dans les différents milieux de travail on superpose à la notion de harcèlement celle d'abus de pouvoir et d'autorité répété. Cette évolution doit bien sûr à l'analyse féministe des inégalités entre les hommes et les femmes, mais elle prend aussi en compte les revendications des groupes minoritaires, comme par exemple celui des gais et lesbiennes. L'abus n'est pas constitué que d'actes ou de paroles, mais comprend des attitudes subtiles de rejet, d'évitements systématiques, d'ignorance intentionnelle. Les abus répétés peuvent être de nature psychologique, affective et morale dont les auteurs ne sont pas que des individus mais aussi des groupes.

Ainsi, dans la Loi des normes du travail, on entend par harcèlement psychologique :

*... une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte atteinte et produit un effet nocif continu pour le salarié.*

Cette nouvelle disposition inclut aussi l'obligation faite aux employeurs de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique. Pas étonnant alors que c'est cette nouvelle approche de la Loi sur les normes de travail qui a la plus indisposé le patronat ! Souhaitons que ces nouvelles dispositions entrent en vigueur dans les plus brefs délais.

Les militantes et les militants veulent connaître les différentes façons d'intervenir pour contrer le harcèlement psychologique et la violence au travail. Il y a nécessité d'un travail de mise en commun au sujet des interventions. Comme fédération syndicale, notre principal champ d'action demeure l'organisation du travail et la négociation collective. Nos conventions collectives ne peuvent plus rester muettes à ce sujet. Il faut définir et dénoncer le harcèlement psychologique et enchâsser la responsabilité des employeurs dans le maintien de conditions de travail qui respecte la dignité des personnes et qui sont exemptes de comportements discriminatoires ou de harcèlement.

Nous nous devons de continuer la réflexion collective. Ainsi les syndicats se doivent d'informer leurs membres, de mettre en place une politique d'intervention, de participer aux activités de formation et de prévention sur la problématique des situations de violence et de harcèlement sous toutes leurs formes. Les personnes plaignantes ne doivent subir ni préjudice ni représailles. Il s'agit ici d'une question de conscience et d'éthique du travail.



## Une réflexion sur notre vie syndicale

Si nous voulons que s'impose notre vision de l'éducation et de la société, la bataille se devra d'être acharnée. La conjoncture n'est certes pas facile, mais les organisations syndicales sont habituées à affronter toutes sortes de situations, y compris les plus difficiles. Le contexte n'est pas évident, cela ne nous empêche pas de garder le cap sur nos objectifs. Conséquemment, si tous les sujets traités au présent congrès sont importants, il nous semble que celui de redynamisation de la vie syndicale est tout simplement déterminant.

Déjà, lors du dernier congrès, nous avons été mandatés pour mener une réflexion sur les nouvelles réalités syndicales en éducation et leurs impacts sur l'action syndicale. Nous avons entamé ce travail, le conseil fédéral de décembre 2002 a débattu de cette question. Toujours aux prises avec les contraintes inhérentes à la vie syndicale, nous n'avons pas poussé la réflexion autant que nous l'aurions souhaité. Au cours du prochain mandat, nous accorderons une attention tout à fait particulière à cette question.

En ce sens, cela rejoint l'une des principales préoccupations du dernier congrès de la CSN de mai 2002. On se rappellera qu'à ce congrès, l'exécutif de la CSN avait été mandaté pour entreprendre une vaste opération de débats et de consultation sur la vie syndicale, sur les moyens pour améliorer la participation à la vie démocratique et sur les mesures à adopter pour favoriser l'émergence d'une relève syndicale.

Tel qu'il était stipulé dans la résolution, le travail s'est enclenché dès le début du mandat. Le conseil confédéral de mars dernier déterminait ses objectifs pour articuler la campagne CSN sur la vie syndicale. Nous comptons faire nôtres ces objectifs et nous impliquer activement dans l'opération menée par la CSN.

Le monde du travail est en profonde mutation, de grandes tendances se dégagent pour les prochaines années, le vieillissement de la main-d'œuvre et les départs à la retraite nous posent de nouveaux défis, en ce qui a trait au transfert des connaissances et de l'expertise tant professionnelle que syndicale.

La conciliation travail-famille n'est pas un concept né de la dernière campagne électorale. Il découle pour beaucoup des nouvelles réalités et des nouveaux problèmes qui se manifestent dans le monde du travail. Aujourd'hui se posent également les préoccupations liées à la vie professionnelle et personnelle.

Ces facteurs contribuent-ils à limiter la participation à la vie syndicale ? Y en a-t-il d'autres ? Quels sont les impacts des nouvelles réalités syndicales en éducation et dans le monde du travail en

général sur la vie et l'action syndicales ? Voilà d'importantes questions auxquelles nous aurons à répondre au cours des prochaines années.

Nous comptons élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre dès le début du prochain mandat afin qu'au terme de cette démarche, on identifie des pistes de solutions et d'actions permettant de redynamiser la vie syndicale, incluant, si nécessaire, des propositions de modifications de notre fonctionnement et de développement des services à rendre aux syndicats.

Cette large réflexion doit se faire avec les syndicats. Nous devons identifier les besoins et attentes des membres et inviter les syndicats à mettre en place des lieux de réflexion sur la vie syndicale.

Bien entendu, il y a des connaissances historiques à transmettre, en ce qui concerne les luttes qu'on a menées, les gains qu'on a obtenus ou encore les échecs qu'on a essuyés. Ces réflexions devront cependant se faire avec la plus grande ouverture d'esprit possible. C'est un exercice qui peut s'avérer hasardeux, voir même périlleux, mais c'est un pari que le comité exécutif veut relever, c'est un pari que la fédération va gagner.

## De bons règlements de négociations

Je m'en voudrais de terminer ce mot sans faire un bref état des travaux des différents regroupements depuis le dernier conseil fédéral tenu en décembre 2002.

Dans les universités, trois règlements ont été conclus. Le Syndicat des chargé-es de cours de l'UQAM convenait le 23 mars dernier d'une entente de principe pour une durée de trois ans. Les principaux gains de cette entente concernent l'acquisition d'une prime de départ, une bonification substantielle des salaires et une plus grande reconnaissance institutionnelle.

À l'Université Concordia, le Syndicat des chargé-es de cours de l'éducation permanente a conclu une convention collective de six ans, laquelle comporte des gains intéressants en ce qui a trait aux congés sociaux, aux droits parentaux, aux dispositions concernant les droits d'auteurs, à la participation aux instances universitaires, à la mécanique d'attribution des chargé-es de cours et bien sûr aux salaires.

Signalons par ailleurs la signature, entre le Syndicat des chargé-es de cours de l'Université de Montréal et l'Université, d'une lettre d'entente sur l'enseignement à distance.

Après deux semaines de grève, les auxiliaires d'enseignement de l'Université McGill adoptaient à 94 % l'entente de principe intervenue quelques jours auparavant. Au terme de cette convention, tous les auxiliaires d'enseignement toucheront le même salaire, tout en permettant des hausses significatives de salaire pour toutes et tous.

En ce qui a trait au regroupement privé, tout dernièrement intervenaient deux règlements. Au Collège Antoine-Girouard, le renouvellement de la convention collective pour une période de deux ans prévoit l'introduction de dispositions sur les congés à traitements différés et d'autres sur la retraite progressive. Le syndicat a également réussi à baliser l'évaluation des nouveaux professeurs.

Au Collège Pasteur, le renouvellement de la convention collective pour une période de quatre ans, qui représente la deuxième convention collective en vigueur pour ce syndicat, contient d'importants gains au niveau des droits parentaux, de la tâche d'enseignement et des mécanismes d'attribution de celle-ci ainsi qu'au niveau des libérations syndicales.

Quant au regroupement cégep, peu de temps avant Noël intervenait une entente de principe sur la restructuration salariale des enseignantes et des enseignants de cégeps et sur la reconnaissance des services professionnels rendus. Cette entente marque une étape décisive dans la reconnaissance du statut des enseignantes et des enseignants de cet ordre d'enseignement. En reconnaissant la maîtrise et assurant le maintien du doctorat aux fins de rémunération, on consacre le caractère distinct de l'enseignement collégial en instituant une structure salariale qui reconnaît plus formellement son appartenance à l'enseignement supérieur.

Nous sommes d'autant plus fiers de cette entente que la FNEEQ a été la seule fédération syndicale enseignante du collégial à revendiquer l'appartenance des enseignantes et des enseignants de cégeps à une catégorie d'emploi distincte de celle du personnel enseignant des commissions scolaires.

## L'expression de la solidarité

Finalement, un congrès c'est aussi un moment d'expression de la solidarité. Nous aurons la chance de recevoir un invité d'un groupe enseignant palestinien, le Teacher Creativity Center, avec lequel nous avons tissé des liens dernièrement. Nous aurons aussi la chance d'apporter notre appui à différentes causes dans le cadre des questions de privilège et bien sûr fidèle à notre tradition, témoigner de notre appui tangible à des syndicats en conflit.

Un congrès, c'est aussi un moment de réjouissances et de célébration. Nous procéderons donc ce soir, lors d'un cocktail, au lancement de deux productions du comité école et société, *La profession enseignante à l'heure de la mondialisation* et le guide d'intervention *À propos des réalités gaies et lesbiennes*. Nous profiterons de cette occasion pour présenter le nouveau sigle de la FNEEQ ainsi que l'épinglette le reproduisant. Il y aura aussi le traditionnel souper du congrès.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier le Syndicat des chargé-es de cours de l'Université du Québec à Rimouski pour tout le travail accompli en préparation de ce congrès.

Délégué-es, voici un aperçu des questions que nous aborderons au cours des prochains jours.

Délégué-es, voilà le travail syndical auquel nous vous convions pour les trois prochaines années.

Comme société, il nous faut *l'Éducation... pour agir* à l'avènement d'une société juste, équitable et démocratique !

*L'éducation... pour agir* contre les discriminations !

*L'éducation... pour agir* pour la paix !

Bref, *L'éducation... pour agir* !

Délégué-es, bonnes délibérations !



*Orientations soumises  
au congrès*

*Rimouski  
27, 28, 29 et 30 mai 2003*



## Orientations soumises au congrès

### 10.1 Droit à l'éducation

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- souligne que la réalisation du droit au savoir se développe dans un contexte de coopération entre les personnes, les institutions, les états et les peuples;
- affirme que la finalité de l'éducation vise de façon indissociable l'épanouissement des êtres humains dans leur dimension de personne, de citoyenne et de citoyen et de travailleuse et de travailleur;
- affirme que l'éducation n'est pas une marchandise et, en ce sens, exige que les gouvernements s'opposent fermement à la marchandisation du droit à l'éducation et de l'ensemble des services publics en les excluant des accords sur le commerce des services actuellement en négociation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à la ZLÉA et à l'occasion d'autres traités de même nature;
- souligne sa conviction qu'un autre monde et une autre éducation, différents des modèles proposés par le néolibéralisme, sont possibles et nécessaires; que l'accès universel, le partage et l'échange des savoirs sont désormais des enjeux majeurs; en ce sens, que le savoir doit être reconnu comme un bien de l'humanité;
- réaffirme son opposition au désengagement de l'État dans le domaine des services publics et parapublics; qu'en ce sens, elle s'oppose à toute forme de privatisation de ces services et, conséquemment, qu'elle réitère la nécessité d'accroître les ressources en vue de répondre adéquatement aux besoins;
- dénonce toute forme de gestion des services publics obéissant à une logique marchande ou qui vise à remettre en question les acquis de notre système public d'éducation;
- rappelle que les enseignantes et les enseignants défendent une éducation qui forme des personnes libres et critiques, des citoyennes et des citoyens actifs et engagés, respectueux de la diversité humaine, de la démocratie et des droits humains, ouverts sur le mode et préoccupés de l'avenir de la planète; nous aspirons également à une éducation qui développe l'accès égalitaire à tous les niveaux d'enseignement, qui soit

un instrument de justice sociale et d'émancipation des personnes et des peuples, qui assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les personnes de toute origine et entre les générations;

- affirme que l'éducation est un droit social dont l'accès et la pleine réalisation s'étend tout au long de la vie dans le cadre d'un système d'éducation public et laïc, gratuit et de qualité.

## 10.2 Autonomie professionnelle

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- prenne acte que la profession enseignante est de plus en plus confrontée aux valeurs prônées par le néolibéralisme qui tendent à soumettre notre système d'éducation aux lois du marché et au contraire, considère que l'acte d'enseigner consiste à s'approprier, critiquer et interpréter la culture;
- souligne que les enseignantes et les enseignants subissent de plus en plus de pression pour adapter leur enseignement et les programmes aux valeurs utilitaristes dominantes et pour se transformer davantage en personnes guides, conseillères ou accompagnatrices au détriment de la fonction essentielle de transmission des savoirs;
- réaffirme que dans ce contexte, les organisations syndicales doivent défendre et promouvoir l'exercice de l'autonomie professionnelle tant individuelle que collective;
- rejette toute forme d'encadrement corporatif telle la création d'un ordre professionnel conduisant à une perte d'autonomie et rappelle que les droits et obligations des enseignantes et des enseignants relèvent d'abord du régime de négociation collective ou de législations respectueuses des droits des personnes salariées;
- affirme que la liberté académique, inhérente à la profession enseignante, est le prolongement de la liberté d'expression au sein de l'institution et procède à une réflexion sur la réalisation de la liberté académique selon les ordres d'enseignement;
- rejette toute forme d'obligation de résultats, laquelle est incompatible avec l'exercice de la profession et affirme qu'il revient aux enseignantes et aux enseignants de déployer tous les efforts nécessaires, à partir des moyens mis à leur disposition, pour favoriser un enseignement de qualité (obligation de moyens);



- rappelle que la reddition de compte doit se faire dans le respect de l'autonomie professionnelle et des libertés académiques.

### 10.3 Action internationale dans les syndicats

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- invite les comités exécutifs des syndicats affiliés à prendre en charge les questions liées à l'action internationale, notamment par la désignation d'une personne responsable locale à l'action internationale;
- coordonne, pour chaque mandat triennal, un certain nombre d'actions ciblées ou de campagnes en matière de solidarité internationale et invite ses syndicats affiliés à y participer;
- utilise les différentes instances ainsi que les outils de communication et de formation de la fédération pour soutenir les actions ciblées, les campagnes et les personnes responsables locales à l'action internationale;
- recommande que, pour le mandat 2003-2006, une des ces actions solidaires porte sur le commerce équitable;
- poursuive le travail de promotion de la campagne annuelle de l'Internationale de l'Éducation sur la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants afin que cette campagne soit bien implantée dans les syndicats affiliés;
- mette en place des moyens de communication efficaces, notamment par le biais des personnes responsables locales, pour lancer des appel aux syndicats affiliés en cas d'actions urgentes devenues nécessaires lors de catastrophes naturelles, de conflits politiques ou sociaux ou contre toute menace à la paix;
- fasse connaître, et éventuellement facilite, les diverses opportunités de participation à des missions ou stages de solidarité internationale pour les enseignantes et les enseignants.

### 10.4 Vie syndicale

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- s'implique activement dans la vaste opération de débats et de consultations sur la vie syndicale, décidée par le 60<sup>e</sup> Congrès de la CSN de mai 2002, et fasse siens les objectifs déterminés par le conseil confédéral pour articuler la campagne CSN sur la vie syndicale, à savoir :
  - § structurer la vie syndicale dans nos syndicats et renforcer la participation des membres aux activités de leur syndicat;
  - § favoriser le développement d'une stratégie globale et de mesures concrètes, au sein du syndicat, en vue de faire du développement d'une relève syndicale une véritable priorité;
  - § susciter le développement de pratiques au sein des syndicats CSN, ayant pour effet de doter chacun d'eux d'un plan annuel de travail englobant l'ensemble des activités des membres du syndicat et définissant des objectifs à atteindre;
  - § assurer, dans la mesure du possible, des conditions de militantisme permettant une réelle conciliation travail – famille - vie personnelle - militance des militantes et des militants du syndicat, et ce, pour toutes les catégories de salarié-es membres du syndicat;
  - § faire en sorte que les dirigeantes et les dirigeants de syndicats CSN disposent de tous les outils appropriés et aient accès à toutes les sessions de formation en lien avec les exigences de leur situation syndicale et de leurs responsabilités personnelles;
- élabore un plan d'action encadrant les activités de réflexion et de débat relatives à l'impact des nouvelles réalités en éducation et dans le monde du travail sur la vie et l'action syndicales, notamment autour des points suivants :
  - § le phénomène de la relève syndicale dans un contexte de renouvellement du corps professoral;
  - § les principaux facteurs et obstacles pouvant contribuer à limiter la participation à la vie syndicale;
  - § l'action syndicale, entre autres, les moyens d'actions et d'interventions dans un contexte de négociation et de revendication;

- amorce une large réflexion sur la vie syndicale avec les syndicats afin d'identifier leurs besoins et attentes sur cette question;
- invite les syndicats à mettre en place des lieux de réflexion sur la vie syndicale;
- identifie, au terme de cette démarche de débats, des pistes de solutions et d'actions afin de redynamiser la vie syndicale, incluant si nécessaire des propositions de modifications de notre fonctionnement et de développement des services à rendre aux syndicats.

## 10.5 Formation des maîtres

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- affirme que la formation des maîtres passe aussi par une solide formation disciplinaire;
- revendique auprès du ministère de l'Éducation la mise en place d'une formation passerelle en pédagogie ou en didactique qui permettrait aux diplômés ayant au moins un baccalauréat dans un champ disciplinaire d'obtenir une autorisation légale d'enseigner au niveau secondaire.

## 10.6 Harcèlement psychologique et violence au travail

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- élabore et mette en place, en collaboration avec ses syndicats affiliés, des mesures de prévention de la violence et du harcèlement au travail, en mettant l'accent sur une prise en charge collective de cette problématique, notamment via l'organisation du travail;
- élabore une politique type de prévention de la violence et du harcèlement au travail;
- favorise l'introduction dans les conventions collectives de dispositions qui :
  - § définissent et condamnent le harcèlement psychologique et la violence au travail;
  - § engagent la responsabilité de l'employeur et lui donnent l'obligation de maintenir le lieu de travail exempt de tout harcèlement et de toute violence;

- § engagent la responsabilité de l'employeur et lui donnent l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer non seulement l'intégrité physique, mais aussi l'intégrité psychologique et la dignité de l'enseignante ou de l'enseignant;
- § obligent l'employeur à élaborer, en collaboration avec le(s) syndicat(s), une politique institutionnelle contre la violence et le harcèlement au travail;
- § obligent l'employeur à mettre sur pied un comité paritaire pour lutter contre la violence et le harcèlement et qui verrait à la rédaction, à l'application et à la mise à jour de la politique institutionnelle;
- continue à sensibiliser et à informer ses membres sur la problématique de la violence et du harcèlement;
- informe ses membres des différentes démarches existantes et appuie les syndicats qui voudraient les utiliser pour forcer l'employeur à agir dans les cas de violence ou de harcèlement.